

Advance edited version

Distr. générale
20 août 2025

Original : français

Conseil des droits de l'homme

Soixantième session

8 septembre-3 octobre 2025

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Assistance technique et renforcement des capacités

Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Rapport de l'Équipe d'experts internationaux en République démocratique du Congo*

Résumé

Dans sa résolution 57/34 du 11 octobre 2024, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de l'Équipe d'experts internationaux en République démocratique du Congo et lui a demandé d'apporter l'appui technique nécessaire au Gouvernement dans la mise en œuvre effective de sa politique nationale de justice transitionnelle. Le Conseil a demandé à l'Équipe d'experts internationaux de lui présenter son rapport final à sa soixantième session.

Le mandat a été mis en œuvre dans un contexte de tensions continues entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, d'aggravation de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du pays et de désengagement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

L'Équipe d'experts internationaux a effectué trois visites de terrain, qui lui ont permis d'apprécier les défis qui demeurent et les options pouvant être explorées pour promouvoir la lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle aux niveaux provincial, national et sous-régional.

L'Équipe d'experts internationaux a enfin proposé des conclusions et formulé des recommandations en vue de renforcer les actions en cours et à venir.

* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/34 du 11 octobre 2024, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de l'Équipe d'experts internationaux en République démocratique du Congo et lui a demandé d'apporter l'appui technique nécessaire au Gouvernement dans la mise en œuvre effective de sa politique nationale de justice transitionnelle, notamment en prenant en compte le caractère transfrontalier des conflits et de la sécurité dans la région des Grands Lacs, l'identification des causes de ces conflits et la prévention de leur répétition, ainsi que la conception et la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité au niveau régional, et l'a encouragé à soutenir le Gouvernement en ce sens, notamment en proposant des mesures concrètes. Ce mandat a été réitéré par la résolution S-37 du Conseil des droits de l'homme du 7 février 2025.

2. Le Conseil a demandé à l'Équipe d'experts internationaux de lui présenter son rapport final à sa soixantième session, dans le cadre d'un dialogue interactif renforcé, ainsi qu'une mise à jour orale à sa cinquante-huitième session.

3. Dans la même résolution, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à fournir au Gouvernement de la République démocratique du Congo l'assistance technique, y compris l'expertise médico-légale nécessaire, pour appuyer les autorités judiciaires du pays dans leurs enquêtes sur les allégations de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et violations graves des droits de l'enfant, afin que leurs auteurs soient traduits en justice.

4. Le 11 octobre 2024, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a reconduit les mandats de Marie-Thérèse Keita-Bocoum (Côte d'Ivoire) et de Bessolé René Bagoro (Burkina Faso), respectivement Présidente et membre de l'Équipe d'experts internationaux.

5. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'Équipe d'experts internationaux a été appuyée par un secrétariat composé d'un coordonnateur et d'un fonctionnaire des droits de l'homme spécialistes de la justice transitionnelle et a effectué trois visites de terrain en République démocratique du Congo¹.

6. Pendant ses visites, l'Équipe d'experts internationaux a rencontré plusieurs autorités congolaises², des membres du corps diplomatique³, des représentants d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies⁴, des membres du Panel des facilitateurs de la médiation

¹ La première visite a été effectuée du 24 novembre au 4 décembre 2024, la deuxième du 16 au 27 mars 2025 et la troisième du 9 au 20 juillet 2025. Par ailleurs, les 16 et 17 juillet, l'Équipe d'experts internationaux a pris part, avec tous les acteurs concernés, à l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées dans la résolution 57/34 du Conseil des droits de l'homme.

² La Première Ministre, le Ministre d'État en charge de la justice et Garde des sceaux, le Ministre de la communication et des médias, la Ministre des droits humains, le Président de la Commission nationale des droits de l'homme, le Coordonnateur et la Coordonnatrice adjointe du Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le Président de la Haute Cour militaire, le Secrétaire permanent de l'Entité de liaison des droits de l'homme, la Directrice adjointe du Fonds national de réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, le Coordonnateur exécutif de la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes, le Coordonnateur du Fonds spécial de répartition de l'indemnisation aux victimes des activités illicites de l'Ouganda, le Coordonnateur national du Programme de désarmement, de démantèlement, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que le Point focal national de la Cour pénale internationale et chargé de mission du Chef de l'État.

³ Les Ambassadeurs de France, d'Angola, du Burundi et des États-Unis d'Amérique, les responsables des questions de justice et droits humains de la délégation de l'Union européenne, et le Conseiller politique de l'ambassade de Belgique.

⁴ La Représentante spéciale et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en République démocratique du Congo, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Directeur et la Directrice adjointe du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en République démocratique du Congo, le Représentant par intérim du Fonds des Nations Unies pour

africaine de paix pour la République démocratique du Congo⁵, mis en place par l'Union africaine, des organisations non gouvernementales internationales⁶, la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation du Kasaï-Central et la société civile. L'Équipe d'experts internationaux a été informée des progrès réalisés dans les domaines de la lutte contre l'impunité et de la mise en œuvre de la justice transitionnelle et a apporté un appui technique aux autorités dans ces domaines.

7. L'Équipe d'experts internationaux a présenté le 1^{er} avril 2025 son rapport oral lors du dialogue interactif tenu dans le cadre de la cinquante-huitième session du Conseil.

8. Le présent rapport est soumis par l'Équipe d'experts internationaux, conformément aux dispositions de la résolution 57/34 du Conseil des droits de l'homme adoptée le 11 octobre 2024. Il met en relief les différentes actions menées par l'Équipe d'experts internationaux dans le cadre de l'exécution de son mandat élargi.

II. Mandat

9. L'Équipe d'experts internationaux a accompli son mandat dans un contexte d'aggravation du conflit armé dans l'est du pays⁷, marqué par l'expansion du Mouvement du 23 mars (M23) et des Forces de défense rwandaises (RDF) dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ayant entraîné des conséquences à la fois sécuritaires et humanitaires qui perdurent au moment de la rédaction du présent rapport. Plusieurs initiatives importantes en faveur de la paix donnent toutefois des raisons d'espérer. Le 19 juillet 2025, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la délégation de la coalition AFC/M23 ont signé une déclaration de principes à Doha. Le 27 juin 2025, les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont signé un accord de paix à Washington, sous les auspices des États-Unis.

10. L'Équipe d'experts internationaux s'est acquittée de son mandat alors que la République démocratique du Congo était élue en octobre 2024 au Conseil des droits de l'homme pour la période 2025-2027. La République démocratique du Congo a approuvé 235 des 284 recommandations formulées lors du quatrième cycle de l'examen périodique universel la concernant⁸. Il s'agit d'opportunités pour le pays de renforcer son engagement en faveur des droits de l'homme.

11. La mise en œuvre du mandat est intervenue parallèlement à la poursuite du désengagement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La situation financière de l'Organisation des Nations Unies a eu un impact négatif sur le mandat de l'Équipe d'experts internationaux contrignant celle-ci à renoncer à plusieurs visites de terrain dans le pays et dans la sous-région ainsi qu'à plusieurs activités relatives à la mise en œuvre de son mandat.

12. L'Équipe d'experts internationaux a néanmoins effectué trois visites en République démocratique du Congo et a apporté un appui significatif au Gouvernement. L'Équipe d'experts internationaux tient à remercier particulièrement pour leur soutien le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo (BCNUDH) et la MONUSCO.

l'enfance (UNICEF), des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et le Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement.

⁵ Sahle-Work Zewde, ancienne Présidente de l'Éthiopie, et Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente de la République centrafricaine.

⁶ Avocats sans frontières, Impunity Watch, TRIAL International, Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI) et Coalition nationale des groupes de victimes en République démocratique du Congo.

⁷ <https://news.un.org/fr/story/2025/01/1152571>.

⁸ Voir A/HRC/58/6/Add.1.

III. Coopération entre l’Équipe d’experts internationaux et les autorités de la République démocratique du Congo

13. L’Équipe d’experts internationaux remercie les autorités de la République démocratique du Congo pour leur coopération fructueuse qui a facilité son travail.

14. L’Équipe d’experts internationaux a particulièrement apprécié ses échanges avec les plus hautes autorités de l’État qui lui ont permis de leur apporter son soutien face à la crise dans l’est du pays, de faire des observations sur divers aspects concernant son mandat et d’obtenir des informations stratégiques pour la mise en œuvre de son nouveau mandat afin de formuler des recommandations pertinentes aux parties prenantes.

IV. Situation sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo

15. L’Équipe d’experts internationaux reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire dans l’est du pays à la suite de l’offensive menée par le M23 et les RDF dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Elle déplore les victimes de cette offensive dans la population civile, l’armée congolaise, les Casques bleus de la MONUSCO et les soldats de la Mission de la Communauté de développement de l’Afrique australe en République démocratique du Congo.

16. L’Équipe d’experts internationaux regrette les conséquences de cette escalade de violence, notamment : l’évasion de grands criminels de guerre, la destruction des cours et tribunaux, la montée de la criminalité et la multiplication des cas d’enlèvements et de justice populaire. À cela s’ajoutent les menaces contre le personnel judiciaire, les défenseurs des droits de l’homme, les journalistes, les chefs traditionnels ainsi que les victimes et témoins des procès pour crimes graves⁹.

17. L’Équipe d’experts internationaux s’inquiète de l’aggravation de la crise humanitaire qui cause d’importants mouvements de populations à l’intérieur et à l’extérieur du pays. Elle note les violations graves du droit international humanitaire et le déplacement forcé de milliers de personnes, les difficultés à fournir les services sociaux de base et les entraves à l’acheminement de l’aide humanitaire dans les zones touchées par la crise sécuritaire. Elle déplore les menaces à l’encontre des personnels de santé et les enlèvements qu’ils subissent ; les attaques contre des installations médicales, les pillages de stocks de médicaments et la destruction d’équipements médicaux dans les provinces touchées. Tout cela restreint fortement l’accès de la population aux soins de santé primaires et entraîne une réduction du soutien des organisations humanitaires¹⁰.

18. L’Équipe d’experts internationaux déplore la persistance des conflits intercommunautaires dans les provinces non touchées par les conflits armés. Ainsi, la province du Mai-Ndombe est marquée par un conflit intercommunautaire occasionnant de nombreuses victimes parmi les communautés Teke et Yaka et par des affrontements entre les soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo et les groupes Mobondo. Dans la province de la Tshopo, un conflit intercommunautaire persistant, opposant les communautés Mbole et Lengola, a occasionné des déplacements massifs de populations¹¹.

19. L’Équipe d’experts internationaux s’inquiète de l’augmentation des cas de violences sexuelles, y compris dans le cadre des conflits communautaires. Elle note que des femmes et des filles, en particulier des personnes déplacées, ont été violées, et dans de nombreux cas, ont subi des viols collectifs, perpétrés en particulier par des membres du M23, des Forces

⁹ Voir le communiqué de presse de l’Équipe d’experts internationaux à la suite de la crise dans l’est du pays, 31 janvier 2025, <https://monusco.unmissions.org/fr/cpl%E2%80%99equipe-d%E2%80%99experts-internationaux-s%E2%80%99inqui%C3%A8te-de-la-d%C3%A9stabilisation-de-la-situation-s%C3%A9curitaire-en>.

¹⁰ Note de synthèse des activités de l’Unité de protection de la MONUSCO, avril 2025.

¹¹ Compte rendu d’incident du bureau de terrain de Kinshasa, 10 février 2025 : mise à jour sur les conflits dans les provinces du Kwilu, du Kwango et du Mai-Ndombe.

démocratiques alliées et de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. La situation humanitaire désastreuse, en particulier dans l'est du pays, a considérablement accru pour les femmes et les filles déplacées les risques d'exposition à la précarité, à l'exploitation sexuelle et au mariage d'enfants¹².

20. L'Équipe d'experts internationaux demeure alarmée par la situation sécuritaire dans la province de l'Ituri où les Forces démocratiques alliées continuent de commettre des atrocités. L'Ituri reste l'épicentre du conflit qui oppose la CODECO aux groupes armés zaïrois et affecte les communautés Lendu et Hema.

21. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète en outre de la création du groupe armé Convention pour la révolution populaire, par Thomas Lubanga, qui a déjà été condamné par la Cour pénale internationale¹³.

V. Mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'experts internationaux en République démocratique du Congo

22. Le mandat de l'Équipe d'experts internationaux consiste à apporter l'appui technique nécessaire au Gouvernement pour la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle centré sur les besoins des victimes tout en tenant compte des incidences sous-régionales des crises en République démocratique du Congo.

A. Lutte contre l'impunité

23. Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, l'Équipe d'experts internationaux a continué d'observer l'administration de la justice et le suivi des dossiers judiciaires emblématiques, particulièrement ceux ouverts dans le cadre de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu.

1. Administration de la justice

24. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction les efforts du Gouvernement pour améliorer l'administration de la justice, mais s'inquiète de l'impact de la crise dans l'est du pays sur la lutte contre l'impunité et la protection des victimes, des témoins et des acteurs judiciaires.

25. L'Équipe d'experts internationaux constate que l'occupation de Goma et de Bukavu a conduit à la destruction des principales infrastructures judiciaires et pénitentiaires¹⁴ ainsi qu'à la disparition de la quasi-totalité des dossiers judiciaires, y compris ceux concernant des crimes graves, y compris des violences sexuelles liées aux conflits.

26. L'Équipe d'experts internationaux note que, dans ce contexte difficile, la MONUSCO et le BCNUDH, avec le soutien des partenaires internationaux à Bukavu, ont prêté assistance,

¹² Woman Protection Adviser, Quarterly report, 1 January to 31 March 2025.

¹³ En mars 2025, Lubanga a annoncé la création de la Convention pour la révolution populaire ou Convention révolutionnaire populaire (CRP). Ce mouvement est basé en Ituri, non loin de la frontière ougandaise, et dispose d'une aile militaire.

¹⁴ Dans la province du Nord-Kivu : le palais de justice de Goma a été pillé, saccagé et demeure non opérationnel. La prison centrale de Munzenze a été incendiée, causant la mort de 141 femmes détenues et 28 enfants en bas âge. Tous les détenus se sont évadés, y compris ceux poursuivis ou déjà condamnés pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. Toutefois, il convient de noter que quelques jours avant l'entrée de la coalition dans Goma, les autorités pénitentiaires avaient extrait et transféré vers Kinshasa certains prisonniers dangereux ou impliqués dans des crimes graves. Dans la province du Sud-Kivu : la cour d'appel de Bukavu a été pillée, ses archives détruites et les bureaux des magistrats saccagés ; et plusieurs tribunaux de paix (Uvira, Kalehe et Fizi) ont cessé de fonctionner en raison de l'insécurité persistante.

au Gouvernement pour la sauvegarde numérique des dossiers de 10 individus condamnés pour crimes internationaux et de 10 auteurs présumés de tels crimes.

27. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète de la vague d'insécurité qui, à la suite de l'évasion massive de détenus des prisons centrales de Goma, Bukavu, Uvira, Kabare et Kalemie, entre janvier et mars 2025, a frappé le secteur judiciaire dans l'est du pays et entraîné de nombreuses pertes humaines, des violences sexuelles et la fuite de près de 200 criminels de guerre.

28. L'Équipe d'experts internationaux demeure préoccupée par la situation sécuritaire dans les prisons et par les conditions de vie et de travail du personnel pénitentiaire. Elle réitère sa recommandation en faveur d'une meilleure sécurisation des infrastructures pénitentiaires et d'une amélioration de la formation et de la rémunération du personnel pénitentiaire.

29. Les récents événements dans l'est du pays ont aggravé l'insécurité des acteurs judiciaires et l'impunité compromettant fortement l'état de droit. Le BCNUDH a ainsi reçu de nombreuses demandes de protection de la part d'acteurs judiciaires, de victimes, de témoins et de défenseurs des droits humains, menacés de représailles par d'anciens détenus impliqués dans des crimes graves ou par des membres de groupes armés. L'instauration par l'AFC/M23 d'un tribunal d'arbitrage des conflits¹⁵ se substituant à l'État constitue une grave atteinte à la souveraineté de celui-ci.

30. L'Équipe d'experts internationaux invite le Gouvernement à améliorer les mesures de protection du personnel judiciaire et des autres personnes touchées par la crise et invite le Conseil de sécurité à renforcer le mandat de la MONUSCO afin d'accroître ses capacités pour soutenir le Gouvernement dans ses efforts de sécurisation du territoire et de restauration de l'état de droit.

31. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète de l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants victimes de la traite des personnes, y compris le travail forcé et l'exploitation sexuelle, en raison de la situation sécuritaire dans l'est du pays. Elle appelle le Gouvernement à renforcer la lutte contre ce phénomène et à assurer une prise en charge globale des victimes.

32. L'Équipe d'experts internationaux note l'organisation des états généraux de la justice du 6 au 16 novembre 2024 sur le thème « Pourquoi la justice congolaise est-elle malade ? » avec la participation de plus de 3 500 représentants du secteur de la justice, des autorités politiques, administratives et coutumières, des étudiants et des partenaires internationaux.

33. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à tenir compte des travaux et débats issus de ces assises pour l'élaboration de la nouvelle politique nationale de réforme de la justice 2026-2035 et à adopter l'approche globale de la justice transitionnelle fondée sur les besoins des victimes afin d'assurer une complémentarité entre la politique nationale de réforme de la justice et la politique nationale de justice transitionnelle.

34. L'Équipe d'experts internationaux félicite le Gouvernement pour les deux projets de lois, le projet de décret et le projet d'arrêté présentés lors de la 44^e réunion du Conseil des ministres du 23 mai 2025¹⁶ dans le cadre de la mise en œuvre de la justice transitionnelle, notamment le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire et le projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle.

35. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction la prise en considération de sa recommandation concernant une plus grande implication de la justice civile dans le traitement des dossiers de crimes internationaux, avec la possibilité d'adoindre à la composition de la Cour de cassation ou de la cour d'appel des magistrats militaires du siège, ainsi que la création d'unités spéciales chargées d'enquêtes en matière de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. L'Équipe d'experts internationaux encourage vivement l'adoption de ces deux projets de loi afin de mettre en œuvre ces mesures.

¹⁵ <https://kivumorningpost.com/2025/05/30/goma-lafc-m23-ouvre-un-tribunal-darbitrage-pour-les-dossiers-judiciaires-en-suspens/>.

¹⁶ <https://communication.gouv.cd/actualites/conseil-des-ministres>.

36. L'Équipe d'experts internationaux note la nomination le 1^{er} avril 2025, par ordonnance présidentielle, de 2 500 magistrats, constituant la deuxième vague des 5 000 magistrats recrutés en novembre 2022. Elle encourage le Conseil supérieur de la magistrature à entamer leur formation initiale avec l'appui des partenaires internationaux.

37. L'Équipe d'experts internationaux déplore les conséquences de l'évasion massive, en septembre 2024, de près de 1 300 détenus, dont des criminels dangereux, du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (prison de Makala), qui a causé la mort de 131 détenus, dont 3 femmes, et des centaines de blessés et au cours de laquelle des viols ont été commis sur au moins 269 femmes.

38. L'Équipe d'experts internationaux appelle le Gouvernement à prendre des mesures de protection tendant à établir les faits et les responsabilités, à octroyer une réparation aux victimes et à renforcer les capacités techniques et les moyens opérationnels du personnel pénitentiaire.

39. L'Équipe d'experts internationaux apprécie les efforts de réhabilitation, notamment la rénovation du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa, et le lancement de projets pour améliorer l'alimentation et la réinsertion des détenus. Des travaux ont également été lancés à la prison de Luzumu, dans la province du Kongo central, pour améliorer les conditions de détention.

40. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète de l'impact de l'épidémie de variole simienne (mpox), en particulier dans les milieux carcéraux en raison de la promiscuité élevée. Elle encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts de réhabilitation et à prendre des mesures pour désengorger les prisons afin d'améliorer les conditions de détention.

2. Suivi des dossiers judiciaires emblématiques

41. L'Équipe d'experts internationaux continue de s'inquiéter du peu d'avancées dans les dossiers judiciaires concernant la crise liée à la milice Kamuina Nsapu. Elle note cependant que le procès de l'assassinat des deux experts des Nations Unies, Zaida Catalán et Michael Sharp, se poursuit en appel à Kinshasa devant la Haute Cour militaire, alors que celui de leurs quatre accompagnateurs congolais stagne depuis 2017.

42. Sur 22 cas emblématiques, seuls 2 dossiers sont en jugement, celui relatif à l'assassinat des deux experts des Nations Unies et l'affaire Mulombodi.

43. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète de la suspension, depuis la fin du mois de mai 2024, à la suite du décès d'un des deux accusés, du premier procès engagé pour responsabilité hiérarchique en République démocratique du Congo contre un général de la Police nationale congolaise et un général des Forces armées de la République démocratique du Congo.

44. L'Équipe d'experts internationaux déplore l'absence de progrès dans le dossier Bana Mura dont a été saisie la Haute Cour militaire compétente pour juger deux des prévenus, un commissaire divisionnaire adjoint de la Police nationale congolaise et un sénateur et ancien vice-gouverneur du Kasaï.

45. L'Équipe d'experts internationaux invite les autorités judiciaires à fournir les efforts nécessaires pourachever ces procédures judiciaires afin d'établir la vérité et les responsabilités des crimes commis dans le Kasaï, et d'assurer le droit des victimes à obtenir justice et réparation.

46. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à poursuivre, avec le soutien de ses partenaires, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière d'enquêtes et de poursuites de crimes internationaux pour accélérer et renforcer la réponse judiciaire.

47. L'Équipe d'experts internationaux a pris note des condamnations, dans la province de l'Ituri, de Jean Deus Django Dyogo, autorité politico-administrative de l'État au moment des faits, membre du groupe armé CODECO, et dans la province du Sud-Kivu, de Donat Kwenga Omari, ex-chef de guerre, y compris, dans ce cas, de l'octroi d'importantes réparations aux 399 victimes qui s'étaient constituées parties civiles.

48. L'Équipe d'experts internationaux prend bonne note également de la condamnation, depuis octobre 2024, de 425 personnes pour des crimes liés à des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire : 149 officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo, 21 agents de la Police nationale congolaise, 25 membres de groupes armés et 230 civils.

49. L'Équipe d'experts internationaux félicite le Gouvernement et ses partenaires pour l'actualisation des stratégies provinciales de priorisation des poursuites des crimes graves, dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice en République démocratique du Congo. Ces efforts, réalisés récemment dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasaï et du Kasaï-Central, ont porté le nombre de dossiers prioritaires à 88.

50. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à adopter une stratégie nationale de priorisation des poursuites qui permettrait d'assurer une cohérence et une harmonisation des efforts au plus haut niveau et un renforcement de l'indépendance judiciaire.

51. L'Équipe d'experts internationaux apprécie la contribution significative de l'équipe d'assistance technique déployée au sein du BCNUDH pour appuyer les autorités judiciaires dans le domaine de la lutte contre l'impunité grâce à l'expertise médico-légale et psychologique.

52. L'Équipe d'experts internationaux salue l'expertise médico-légale menée dans le village de Diboko, dans la province du Kasaï, où l'équipe médico-légale du BCNUDH, sur réquisition de la justice militaire, a documenté les restes de 115 victimes découvertes dans des fosses communes clandestines.

53. L'Équipe d'experts internationaux salue également l'examen médico-légal et anthropologique des restes de 29 policiers disparus à Malenga, apportant un éclaircissement essentiel dans le cadre de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu et permettant d'initier, outre le processus de deuil pour leurs familles et communautés, un processus judiciaire.

54. L'Équipe d'experts internationaux se félicite de la remise officielle, le 14 mai 2025, à la Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire d'un programme complet de troisième cycle et d'un programme de résidence en médecine légale. Cette remise de programmes soutenus par l'équipe médico-légale du BCNUDH répond à l'une des recommandations de son dernier rapport.

55. L'Équipe d'experts internationaux note l'appui de l'équipe médico-légale aux autorités judiciaires de Lubumbashi, en juin 2025, pour évaluer les dommages corporels de sept victimes ayant été exposées à des produits toxiques émanant d'une usine de traitement de minéraux et réaliser une analyse d'imputabilité.

56. L'Équipe d'experts internationaux invite les partenaires internationaux à soutenir les efforts de l'État congolais dans ce domaine pour renforcer la lutte contre l'impunité et assurer un meilleur accès des victimes à la justice.

3. Situation des victimes

57. L'Équipe d'experts internationaux constate que la crise dans l'est du pays a provoqué l'effondrement des mécanismes de protection ainsi que l'interruption des soins et du soutien psychologique.

58. L'Équipe d'experts internationaux a été informée que, devant l'ampleur de la crise dans l'est du pays, un accord de partenariat avait été signé entre le système des Nations Unies et le Fonds national de réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) visant à prendre en charge les victimes des violences liées aux conflits armés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin de leur garantir l'accès à la justice et à des réparations provisoires urgentes.

59. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction que la loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix

et la sécurité de l'humanité a permis à environ 1 500 victimes de bénéficier de la suppression des frais de consignation et de justice.

60. L'Équipe d'experts internationaux se réjouit que le BCNUDH ait appuyé 836 victimes de crimes internationaux. Elle encourage instamment le Gouvernement à systématiser l'appui juridique, judiciaire et psycholégal aux victimes des crimes graves.

61. L'Équipe d'experts internationaux salue le renforcement des capacités de sept acteurs nationaux en matière de conduite d'expertises psychologiques adaptées aux crimes de masse et de rédaction de rapports d'expertise en mettant l'accent sur les dimensions transgénérationnelles et intergénérationnelles des répercussions physiques, émotionnelles, psychologiques et sociales des faits subis.

62. L'Équipe d'experts internationaux encourage les acteurs concernés à favoriser le transfert de compétences et le développement de l'expertise psychologique nationale afin de doter le pays de ressources humaines compétentes pour assurer l'évaluation psychologique des victimes et des témoins au cours des procédures judiciaires. L'Équipe d'experts internationaux invite le Gouvernement à élargir la base légale permettant aux autorités judiciaires de recourir à de telles expertises.

B. Mise en œuvre du processus de justice transitionnelle

63. L'Équipe d'experts internationaux relève quelques avancées intéressantes en matière de justice transitionnelle aux niveaux provincial et national ainsi que des initiatives encourageantes au niveau régional.

1. Suivi de la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle dans la province du Kasaï-Central

64. L'Équipe d'experts internationaux salue l'accompagnement continu de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation depuis le lancement de la phase opérationnelle de ses activités. Elle se félicite de l'élaboration et de la validation des documents et outils de recherche de la vérité en vue du lancement de la phase de prise des dépositions des victimes et des témoins.

65. L'Équipe d'experts internationaux rappelle que cette phase est très importante pour la manifestation de la vérité, qui nécessite la mise en place d'une stratégie de protection garantissant la sécurité des victimes, des témoins, des bâtiments et du personnel de la Commission ainsi que des données.

66. L'Équipe d'experts internationaux apprécie le soutien apporté à la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation grâce à la collaboration avec l'Union européenne, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et TRIAL International. Elle se félicite également de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix au projet de promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central (PROJUST). Elle encourage fortement d'autres partenaires à soutenir la Commission.

67. L'Équipe d'experts internationaux se réjouit des concertations stratégiques entre le FONAREV et la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation facilitées par le BCNUDH qui ont permis aux deux organisations d'échanger sur leurs mandats respectifs et de définir des passerelles de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de deux piliers importants de la justice transitionnelle, à savoir la recherche de la vérité et les réparations en faveur des victimes de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu dans la province du Kasaï-Central. L'Équipe d'experts internationaux se félicite de cette initiative qui répond à l'une de ses recommandations et appelle à la formalisation de cette collaboration.

68. L'Équipe d'experts internationaux a constaté un déficit de communication s'agissant des activités de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation. Elle déplore l'insuffisance de financement de la part des autorités provinciales et nationales pour la Commission.

69. L'Équipe d'experts internationaux réitère sa recommandation au gouvernement provincial du Kasai-Central de concrétiser son appui à la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation et invite le Ministère des droits humains à tenir compte de la Commission dans son budget.

2. Suivi de la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle au niveau national

70. L'Équipe d'experts internationaux salue l'engagement continu du Chef de l'État en matière de justice transitionnelle et les progrès réalisés par le Gouvernement au niveau national.

71. L'Équipe d'experts internationaux félicite particulièrement le Gouvernement pour l'adoption en Conseil des ministres d'un corpus de textes juridiques dont le projet de politique nationale de justice transitionnelle¹⁷. Cette politique développe une approche nouvelle et contextuelle prenant en considération les situations de conflit et de post-conflit qui coexistent dans le pays et préconise une approche décentralisée de la justice transitionnelle.

72. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Parlement à adopter ces textes juridiques et le Gouvernement à faciliter leur mise en œuvre en prenant en considération les préoccupations des victimes conformément aux standards internationaux.

73. L'Équipe d'experts internationaux note une évolution significative avec la validation de la stratégie de mise en œuvre du droit à réparation lors de la table ronde organisée par le FONAREV du 1^{er} au 3 juillet 2025.

74. L'Équipe d'experts internationaux note la volonté des responsables du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation de ne pas intégrer les ex-combattants dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration sans un contrôle préalable et d'inclure les droits de l'homme dans le processus.

75. L'Équipe d'experts internationaux salue la mise en œuvre, avec l'intervention du BCNUDH, de la recommandation par laquelle il appelait au renforcement de la collaboration entre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et les autres mécanismes nationaux.

76. L'Équipe d'experts internationaux salue le rapprochement entre le BCNUDH et le Fonds spécial de répartition de l'indemnisation aux victimes des activités illicites de l'Ouganda et recommande de prioriser les réparations collectives dans la province de la Tshopo ainsi que le renforcement de cette collaboration dans les domaines de la communication, de la sécurisation des données, de la médecine légale, de la sécurisation des sites et de la protection des victimes.

77. L'Équipe d'experts internationaux salue la mise en place de la politique nationale de justice transitionnelle et apprécie particulièrement la nomination, par le Ministère des droits humains, d'un coordonnateur et de deux adjoints pour piloter cette politique.

78. L'Équipe d'experts internationaux prend note de l'organisation par la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes de deux ateliers sur la justice transitionnelle avec des acteurs nationaux et internationaux. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les activités, de recueillir les recommandations des acteurs concernés et d'établir un cadre permanent de concertation.

¹⁷ Il s'agit des textes suivants, présentés lors de la 44^e réunion du Conseil des ministres du 23 mai 2025 : le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique n° 13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ; le projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle ; le projet de décret portant mesures d'application de la loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ; et le projet d'arrêté ministériel fixant les modalités de la tenue de la liste unique consolidée des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

79. L'Équipe d'experts internationaux encourage toutes les initiatives en faveur de la coordination des structures étatiques impliquées dans le processus de justice transitionnelle et se félicite de la tenue, le 9 juin 2025, de la première table ronde organisée conjointement par le BCNUDH et le Ministère des droits humains, avec la participation des partenaires techniques et financiers et de la société civile, pour mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs pertinents de la justice transitionnelle.

80. L'Équipe d'experts internationaux salue le dynamisme et la volonté de la société civile d'être plus impliquée dans le processus de justice transitionnelle. Elle relève la préoccupation de la société civile de ne pas être suffisamment associée et invite le Gouvernement à l'impliquer davantage.

81. L'Équipe d'experts internationaux note la volonté du Gouvernement de mettre en place un Comité de pilotage pour la création d'une cour pénale spéciale en République démocratique du Congo.

82. L'Équipe d'experts internationaux déplore la lenteur de la mise en place de l'Entité de liaison des droits de l'homme. Elle rappelle l'importance de ce mécanisme pour la promotion et le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo et invite le Gouvernement à travailler à son fonctionnement effectif.

83. L'Équipe d'experts internationaux s'inquiète de la disparition de certains sites où ont été commis des crimes de masse sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo et rappelle que les mécanismes de recherche de la vérité seront fortement impactés par la disparition des preuves et que la protection de ces sites est un impératif pour le travail de mémoire.

84. L'Équipe d'experts internationaux salue les efforts du BCNUDH pour la promotion d'une économie centrée sur les droits de l'homme, la concrétisation du droit au développement et la protection des droits de l'homme en relation avec les industries extractives. Elle note avec satisfaction l'organisation par le BCNUDH de sessions de formation sur ces thématiques à l'attention des acteurs pertinents¹⁸ et salue l'organisation par le Gouvernement de la vingtième édition de la semaine minière. Elle appelle le Gouvernement et les partenaires internationaux à poursuivre leurs efforts pour soutenir ce secteur.

3. Conception et mise en œuvre de la justice transitionnelle au niveau régional

85. L'Équipe d'experts internationaux salue les progrès accomplis dans le cadre des processus politiques régionaux.

86. L'Équipe d'experts internationaux salue la nomination de Faure Gnassingbé, Président du Conseil du Togo, en qualité de Médiateur de l'Union africaine. Il sera appuyé par un panel de facilitateurs¹⁹ pour résoudre le conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo.

87. L'Équipe d'experts internationaux salue l'accord de paix conclu le 27 juin 2025 à Washington, sous les auspices des États-Unis, entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

88. L'Équipe d'experts internationaux se réjouit que cet accord s'appuie sur les progrès réalisés par les processus de Nairobi et de Luanda ainsi que sur les efforts de médiation de

¹⁸ Sessions à l'attention des autorités provinciales, des forces de sécurité et de défense, de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba ainsi qu'une session spéciale pour les agents et cadres de l'entreprise minière Tenke Fungurume Mining à Fungurume (province du Lualaba) sur le droit au développement, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la responsabilité sociale des entreprises, l'audit social et les objectifs de développement durable.

¹⁹ Le Panel des facilitateurs de la médiation africaine de paix pour la République du Congo est composé des personnes suivantes : Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigéria, d'Uhuru Kenyatta, ancien Président du Kenya, Mokgweetsi Masisi, ancien Président du Botswana, Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente de la République centrafricaine, et Sahle-Work Zewde, ancienne Présidente de l'Éthiopie.

Doha et espère qu'il constituera une avancée vers la paix, la stabilité et le développement durable dans la région des Grands Lacs.

89. L'Équipe d'experts internationaux déplore toutefois que cet accord ne fasse aucune référence à la redevabilité et à la justice transitionnelle, notamment les droits à la vérité, à la justice, à des réparations et à des garanties de non-répétition, et regrette que les autres processus n'en tiennent pas compte non plus.

90. L'Équipe d'experts internationaux appelle vivement à l'intégration de la justice transitionnelle dans les processus de négociations de paix en mettant l'accent sur la participation des organisations de la société civile et des organisations féminines. Elle demeure convaincue que l'approche régionale de la justice transitionnelle est d'autant plus essentielle que les causes et les conséquences des crises régionales sont plus transversales qu'exclusives à chaque État.

91. L'Équipe d'experts internationaux encourage les gouvernements de la sous-région, avec l'appui des Nations Unies, à favoriser la création de mécanismes de dialogues intergénérationnels et communautaires. De même, elle les appelle à renforcer les capacités des sociétés civiles sous-régionales pour leur permettre de contribuer de manière significative aux différents processus de paix.

92. L'Équipe d'experts internationaux demeure convaincue que le dialogue reste la voie appropriée pour une coexistence pacifique, pour la paix et pour la stabilité dans la sous-région. Elle plaide pour des principes de cohabitation fondés sur le droit international, le respect des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit dans la région des Grands Lacs.

4. Défis de la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle en République démocratique du Congo

93. L'Équipe d'experts internationaux relève cinq défis majeurs du processus de justice transitionnelle en dépit des progrès réalisés : a) la mise en œuvre inclusive de la politique de justice transitionnelle en tenant compte des consultations nationales ; b) l'insuffisance de la coordination et de l'harmonisation des mécanismes nationaux de justice transitionnelle ; c) l'absence d'une communication efficace et la nécessité de favoriser l'appropriation du processus aux niveaux provincial et national ; d) le financement du processus ; et e) la difficile mise en œuvre de la justice transitionnelle dans un contexte de crise aggravée.

a) La mise en œuvre inclusive de la politique de justice transitionnelle en tenant compte des consultations nationales

94. L'Équipe d'experts internationaux regrette que le Gouvernement n'ait pas pu finaliser les consultations nationales dans toutes les provinces avant l'adoption de la politique nationale de justice transitionnelle et l'encourage à poursuivre ces consultations conformément à la feuille de route fixée et avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

95. L'Équipe d'experts internationaux note que la réussite de la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle repose sur son caractère inclusif et participatif. Elle invite le Gouvernement à faciliter la participation de la société civile et des principaux bénéficiaires, notamment les victimes.

b) L'insuffisance de la coordination et de l'harmonisation des mécanismes nationaux de justice transitionnelle

96. L'Équipe d'experts internationaux constate que les différentes structures nationales travaillant dans le domaine de la justice transitionnelle ont été créées pour des besoins spécifiques mais fonctionnent selon une approche globale reposant sur les quatre piliers de la justice transitionnelle.

97. L'Équipe d'experts internationaux estime que les différentes stratégies de réparation, de recherche de la vérité, de justice et de garanties de non-répétition mises en œuvre par les mécanismes créés à cet effet doivent s'aligner sur la politique nationale pour une convergence de vision et une rationalisation des moyens.

98. L'Équipe d'experts internationaux réaffirme que la coordination et l'harmonisation des mécanismes nationaux de justice transitionnelle autour d'une vision commune portée par le projet de politique nationale de justice transitionnelle faciliteront la mise en place du processus et seront un gage d'efficacité.

99. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction qu'un mécanisme de coordination technique et d'évaluation de la mise en œuvre des différents piliers de la justice transitionnelle est prévu par le projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle en République démocratique du Congo. Ce mécanisme, placé sous l'autorité du Président de la République, devrait permettre une meilleure synergie des différentes initiatives en matière de justice transitionnelle.

100. L'Équipe d'experts internationaux note que le projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle en République démocratique du Congo²⁰ crée une nouvelle commission nationale de vérité et réconciliation, qui aura en charge la recherche de la vérité ainsi que la promotion de la réconciliation, de la cohabitation pacifique et de la culture de la paix, et dont les modalités de fonctionnement seront régies par un décret. Cette commission aura un mandat à la fois national et provincial. L'Équipe d'experts internationaux invite le Gouvernement à trouver comment faire coopérer le mécanisme national et les mécanismes provinciaux.

c) *L'absence d'une communication efficace et la nécessité de favoriser l'appropriation du processus aux niveaux provincial et national*

101. L'Équipe d'experts internationaux déplore toujours la faiblesse de la communication autour du processus de justice transitionnelle aux niveaux provincial et national.

102. L'Équipe d'experts internationaux rappelle que le déficit de communication autour du processus provincial et national de justice transitionnelle impacte directement l'appropriation du processus par les populations censées en bénéficier directement et invite le Gouvernement à vulgariser la politique nationale de justice transitionnelle afin que les populations se l'approprient.

103. L'Équipe d'experts internationaux réaffirme la nécessité d'impliquer davantage la société civile, y compris les organisations de défense des droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les peuples autochtones afin de rendre le processus plus inclusif et conforme aux aspirations des populations.

d) *Le financement du processus*

104. L'Équipe d'experts internationaux apprécie les efforts importants du Gouvernement pour soutenir financièrement le FONAREV. Elle souhaite toutefois que ce soutien soit étendu à l'ensemble des initiatives de justice transitionnelle en cours, notamment la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation. Ces efforts financiers favoriseraient l'appropriation nationale du processus de justice transitionnelle et encourageraient une participation accrue des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

105. L'Équipe d'experts internationaux constate la faible mobilisation des partenaires internationaux pour le financement du processus de justice transitionnelle. Elle déplore que l'aggravation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ait considérablement affecté le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment le déploiement d'experts techniques supplémentaires et exhorte le Haut-Commissariat à maintenir ceux déjà en place.

106. L'Équipe d'experts internationaux appelle le Gouvernement, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les partenaires internationaux à mieux coordonner et à renforcer leur soutien financier au processus de justice transitionnelle et à explorer d'autres types de partenariats financiers.

²⁰ Voir l'article 10 du projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle en République démocratique du Congo : « Il est institué une Commission nationale de vérité, justice, paix et réconciliation. ».

e) *La difficile mise en œuvre de la justice transitionnelle dans un contexte de crise aggravée*

107. L'Équipe d'experts internationaux reconnaît les difficultés à mettre en œuvre une politique de justice transitionnelle alors que certaines provinces du pays sont occupées ou touchées par des conflits.

108. L'Équipe d'experts internationaux constate avec inquiétude la persistance des tensions régionales particulièrement dans l'est du pays. Elle rappelle que l'approche militaire pour répondre aux défis sécuritaires et humanitaires ne peut à elle seule ramener une paix durable et répondre aux besoins exprimés par les populations touchées.

109. L'Équipe d'experts internationaux relève la nécessité pour le Gouvernement de renforcer le dialogue avec toutes les parties impliquées dans la crise dans l'est du pays, y compris avec les pays voisins et plaide pour le respect des engagements et la considération de toutes les initiatives de coopération sous-régionales existantes.

110. L'Équipe d'experts internationaux réaffirme la nécessité d'intégrer dans ces processus une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la justice transitionnelle pour aboutir à une paix durable.

111. L'Équipe d'experts internationaux rappelle l'importance pour le Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation dans le respect des normes internationales et de tenir compte de la dimension régionale.

112. L'Équipe d'experts internationaux souligne l'importance du renforcement de la coopération judiciaire régionale pour intensifier la lutte contre l'impunité des crimes transfrontaliers, y compris ceux relatifs à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Elle salue les efforts de la MONUSCO, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs qui visent à accroître les capacités du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

113. L'Équipe d'experts internationaux reste préoccupée par le désengagement continu de la MONUSCO, alors que plusieurs provinces de l'est du pays font face à des situations de conflits armés et à des conflits intercommunautaires. L'Équipe d'experts internationaux appelle le Gouvernement et le Conseil de sécurité à prendre en considération les défis majeurs d'accès, de sécurité et de protection des droits de l'homme que pourrait causer ce désengagement s'il n'est pas compensé par un déploiement adéquat des forces armées et des forces de sécurité nationale formées aux règles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et respectueuses de celles-ci.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

114. L'Équipe d'experts internationaux remercie les autorités congolaises pour la bonne et fructueuse coopération dont elle a bénéficié tout au long de son mandat. Elle salue leur approche collaborative et les efforts qui ont été faits en matière de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité.

115. L'Équipe d'experts internationaux remercie également l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la MONUSCO et le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi que la communauté diplomatique pour leur soutien continu et salue la disponibilité de la société civile, des organisations non gouvernementales nationales et internationales qui œuvrent dans les domaines de la lutte contre l'impunité et de la justice transitionnelle. Elle remercie, en outre, le Panel de facilitateurs de la médiation africaine de paix pour la République démocratique du Congo de lui avoir donné l'opportunité d'échanger sur son mandat, notamment sur les perspectives d'une prise en considération de la justice transitionnelle dans les initiatives sous-régionales de paix.

116. L'Équipe d'experts internationaux se félicite des avancées sur les plans législatif et réglementaire ainsi que de l'adoption de la politique nationale de justice transitionnelle et espère que cette politique pourra répondre aux attentes des Congolais en matière de justice, de réconciliation et de paix durable. Elle apprécie également les efforts déployés pour coordonner, harmoniser et financer les mécanismes nationaux de justice transitionnelle.

117. L'Équipe d'experts internationaux reste profondément préoccupée par l'impact de la crise dans l'est du pays sur la lutte contre l'impunité et s'inquiète du peu d'avancées des dossiers judiciaires, notamment les dossiers emblématiques ouverts dans le cadre de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu dans la province du Kasaï-Central. Elle craint que ce ralentissement au niveau judiciaire combiné aux défis rencontrés par la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation ait une incidence sur la réconciliation et la paix durable dans la province.

118. L'Équipe d'experts internationaux se félicite de toutes les initiatives engagées depuis la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013, en vue de parvenir à une résolution des conflits et à une paix durable, en particulier dans l'est du pays. Elle note, par ailleurs, que l'intensification de la crise dans l'est du pays prouve que la paix dans cette partie du pays demeure très fragile et ne trouvera de solutions que grâce à un réel engagement commun des acteurs de la sous-région. Dans ce contexte, elle insiste sur la nécessité de développer une approche régionale de justice transitionnelle, en commençant par l'intégration explicite de cette thématique dans les processus de paix régionaux d'Addis-Abeba, de Luanda et de Nairobi ainsi que ceux de Doha et de Washington.

119. L'Équipe d'experts internationaux attire l'attention des autorités congolaises sur la nécessité de renforcer la réponse judiciaire aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en mettant l'accent sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires ainsi que sur le développement de l'expertise nationale en matière de médecine légale et de suivi psychologique.

120. L'Équipe d'experts internationaux réitère son appel au Gouvernement pour renforcer la coordination et l'appui, y compris financier, au processus national de justice transitionnelle, en tenant compte de l'histoire, du contexte, des besoins des populations touchées, afin de garantir la cohérence, la nature participative et l'efficacité du processus afin de promouvoir la paix, la réconciliation et le développement.

121. L'Équipe d'experts internationaux appelle à une synergie d'actions des partenaires techniques et financiers. Face aux défis immenses que connaît le pays, elle appelle en outre à l'accroissement des moyens du BCNUDH pour lui permettre de soutenir efficacement la lutte contre l'impunité et le processus de justice transitionnelle en cours et reste disposée à accompagner les autorités dans la recherche de solutions pour une paix durable.

B. Recommandations

122. L'Équipe d'experts internationaux rappelle la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des recommandations énoncées dans ses précédents rapports. Elle réitère certaines de ses recommandations et en formule de nouvelles.

1. Prévention de l'impunité

123. L'Équipe d'experts internationaux, eu égard à l'impact actuel de la crise dans l'est du pays sur la lutte contre l'impunité, exhorte le Gouvernement à prendre des mesures de sécurisation des dossiers et des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, y compris en procédant à la numérisation des dossiers et en veillant à la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la chaîne

pénale. Elle invite les partenaires internationaux à appuyer le Gouvernement pour qu'il puisse prendre ces mesures.

124. L'Équipe d'experts internationaux recommande au Conseil des droits de l'homme de renforcer les capacités de l'équipe d'assistance technique en maintenant et augmentant ses ressources humaines et financières afin d'éviter de réduire à néant les efforts de lutte contre l'impunité. Elle recommande au Gouvernement de mettre en place la filière de médecine légale dans les universités congolaises.

125. L'Équipe d'experts internationaux réitère son appel au Gouvernement et au Conseil supérieur de la magistrature par lequel elle leur demande de poursuivre leurs efforts visant à offrir une formation initiale et continue adéquate aux magistrats.

126. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière d'enquêtes et de poursuites des crimes internationaux et l'encourage également à impliquer davantage les juridictions civiles. Elle invite l'ensemble des partenaires internationaux à soutenir ces efforts pour améliorer les enquêtes criminelles, renforcer la lutte contre l'impunité et assurer un meilleur accès des victimes à la justice.

127. L'Équipe d'experts internationaux invite les autorités judiciaires à fournir tous les efforts nécessaires pour achever les procédures judiciaires afin d'établir la vérité et les responsabilités des crimes commis dans le Kasaï, et d'assurer le droit des victimes à obtenir justice et réparation.

128. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à approfondir la réflexion sur la mise en place d'une cour spéciale ou de chambres mixtes en tenant compte de la dimension sous-régionale de la crise et à poursuivre la coopération judiciaire régionale.

129. L'Équipe d'experts internationaux continue de s'inquiéter de la levée du moratoire sur la peine de mort et appelle le Gouvernement à revenir sur sa décision.

2. Vision et coordination des initiatives de justice transitionnelle

130. L'Équipe d'experts internationaux invite le BCNUDH à assister les autorités, les partenaires internationaux et les parties prenantes à s'organiser pour mieux coordonner, financer et assurer l'appropriation par la population de la stratégie de justice transitionnelle.

131. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à coordonner les différentes stratégies de réparation, de recherche de la vérité, de justice et de garanties de non-répétition autour d'une vision commune afin de favoriser la mise en œuvre de la politique nationale de justice transitionnelle et la rationalisation des moyens.

132. L'Équipe d'experts internationaux appelle les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus de justice transitionnelle à agir en synergie et à coordonner leurs moyens, et recommande au FONAREV et à la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation de formaliser leur collaboration afin de favoriser une meilleure harmonisation de leurs approches et une complémentarité de leurs actions dans la province du Kasaï-Central.

133. L'Équipe d'experts internationaux encourage les partenaires internationaux soutenant le processus de justice transitionnelle à renforcer leur coordination et complémentarité aux niveaux national et provincial et à mettre en œuvre le cadre de concertation établi lors de la table ronde du 9 juin 2025.

134. L'Équipe d'experts internationaux invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour que l'Entité de liaison des droits de l'homme soit effectivement opérationnelle.

3. Prise en considération des victimes dans toutes les phases du processus

135. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Parlement à adopter les textes juridiques relatifs à la justice transitionnelle présentés lors de la 44^e réunion du Conseil des ministres du 23 mai 2025.

136. Elle encourage le Gouvernement à faciliter la mise en œuvre de ces textes et à garantir la participation effective et sécurisée des victimes, de la société civile et des autorités religieuses et coutumières au processus de justice transitionnelle, y compris lors des consultations nationales. Elle encourage également le Gouvernement à garantir la sécurisation des données.

137. L'Équipe d'experts internationaux appelle de nouveau les autorités judiciaires à systématiser la formulation de réquisitions judiciaires pour l'expertise médico-psychologique des victimes de crimes internationaux impliquées dans des procédures judiciaires, y compris en élargissant la base légale permettant de requérir cette expertise.

138. L'Équipe d'experts internationaux encourage les acteurs concernés à favoriser le transfert de compétences et le développement de l'expertise psychologique nationale afin de doter le pays de ressources humaines compétentes pour assurer l'évaluation psychologique et l'accompagnement psychothérapeutique des victimes et des témoins.

4. Prévention des conflits et garantie de non-répétition

139. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation à poursuivre le développement de synergies entre le Programme et les initiatives de justice transitionnelle en cours, spécifiquement en priorisant le développement de mécanismes de filtrage et en adoptant une stratégie cohérente de démobilisation, y compris dans la mise en œuvre de l'accord de Washington.

140. L'Équipe d'experts internationaux appelle le Gouvernement et les partenaires internationaux à poursuivre leurs efforts pour soutenir la promotion d'une économie centrée sur les droits de l'homme, la concrétisation du droit au développement et la protection des droits de l'homme en relation avec les industries extractives.

5. Financement public, privé et international du processus de justice transitionnelle

141. L'Équipe d'experts internationaux réitère son appel au Gouvernement et au gouvernement provincial du Kasaï-Central pour qu'ils accordent à la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation les ressources financières, matérielles et humaines adéquates pour qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

142. L'Équipe d'experts internationaux appelle le Gouvernement, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les partenaires internationaux à mieux coordonner et à renforcer leur soutien financier au processus national de justice transitionnelle et à explorer d'autres types de partenariats financiers.

6. Dimension sous-régionale du processus de justice transitionnelle

143. L'Équipe d'experts internationaux appelle vivement à l'intégration de la justice transitionnelle dans les processus de négociations de paix et souligne l'importance de la participation des organisations de la société civile et des organisations féminines.

144. L'Équipe d'experts internationaux relève la nécessité pour le Gouvernement de renforcer le dialogue avec toutes les parties impliquées dans la crise dans l'est du pays, y compris avec les pays voisins, et plaide pour le respect des engagements et la considération de toutes les initiatives de coopération sous-régionales existantes.

145. L'Équipe d'experts internationaux encourage l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à accentuer leurs efforts de coopération pour soutenir davantage le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.